



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

# LE **PASS** **SPORT**

## POUR LES ASSOCIATIONS

**1jeune1solution.gouv.fr**

La pratique d'une  
activité sportive  
régulière est essentielle  
pour la santé et le  
bien-être des enfants.

C'est pourquoi  
l'État met en place  
le Pass'Sport pour  
favoriser l'inscription  
de 5,4 millions  
d'enfants dans une  
association sportive à  
la rentrée scolaire 2021.

Ce dispositif vient  
ainsi soutenir les  
associations sportives  
en sortie de crise  
sanitaire.



Credit photo : Monkeybusinessimages / iStock

# ORGANISATION EN HAUTE-GARONNE



## Le Pass'Sport, qu'est-ce que c'est ?

C'est une aide financière pour la famille qui inscrit son enfant dans un club sportif.



## Le Pass'Sport, c'est pour qui ?

Les enfants éligibles doivent être âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 et bénéficiaire d'une des allocations suivantes :

- L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- L'Allocation de l'Education de l'Enfance Handicapée (AEEH)
- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)



## Le Pass'Sport, comment ça marche ?

La famille présente, au club de son choix, le courrier reçu de la CAF, ou le courrier du ministère, témoignant de son éligibilité. La **réduction** immédiate de 50 € est appliquée par le club **dès l'inscription** de son enfant **entre le 1er juillet et le 30 novembre 2021**.

# PROCÉDURE POUR LES ASSOCIATIONS

**La demande de subvention est à faire sur le 'Compte asso'**

**1/** Accéder au 'compte Asso' pour ajuster l'identité du club pour le Pass'sport, puis :

- a/ Aller sur l'onglet 'saisir une subvention'
- b/ Cliquer sur « voir les informations administratives de l'asso »
- c/ Aller dans 'identité' puis 'autre identité'
- d/ Cocher la case 'structure volontaire au dispositif Pass'Sport'
- e/ Cliquer sur le rond vert à droite pour enregistrer

**2/** Revenir au menu d'accès au compte asso (via retour en arrière) et effectuer une demande de subvention.

- Dans le 'nom du dispositif' choisir 'Pass'Sport' (dernière ligne du menu déroulant)
- Dans le 'nom du niveau' choisir « Régional ».
- Compléter ce formulaire avec les informations demandées des jeunes éligibles au dispositif Pass'Sport (nom, prénom, etc ...)

**3/** Les services DRAJES/SDJES recevront ces demandes et après instruction, transmettront les montants de paiement au CDOS 31.

Pour chaque enfant, l'association, conserve une copie de la lettre de la CAF (relative à la rentrée 2021) ou du courrier du ministère justifiant de l'éligibilité au Pass'Sport.

le CDOS 31 procèdera au virement de la somme correspondante vers chaque association.

**Des vérifications de l'éligibilité seront effectuées en amont du virement**

**Contacts :**

|                 |                          |                                  |
|-----------------|--------------------------|----------------------------------|
| CDOS 31 :       | contact@cdos31.org       | 05 62 24 18 03                   |
| Norbert ENDTZ : | norbert.endtz@cdos31.org | 05 62 24 18 32                   |
| SDJES 31 :      | sdjes31@ac-toulouse.fr   | 05 36 25 86 37<br>06 70 86 36 47 |